



**Projet de résolution
2021-U59-9**

PPCMOI

PPCMOI - Projet de construction, modification et d'occupation d'un immeuble

Dans la zone Ca-219 : PPCMOI 2021-0031 à l'égard de l'immeuble situé au 90 et 100 à 110, boulevard Norbert-Morin - Alliance Ford

La demande est motivée afin de permettre la démolition de deux bâtiments existants pour ensuite permettre la reconstruction d'un nouveau bâtiment commercial de type concessionnaire automobile ainsi qu'au réaménagement du site existant et des aires de stationnement et de mise en démonstration des véhicules automobiles.

100-110, boul. Norbert-Morin



90, boul. Norbert-Morin



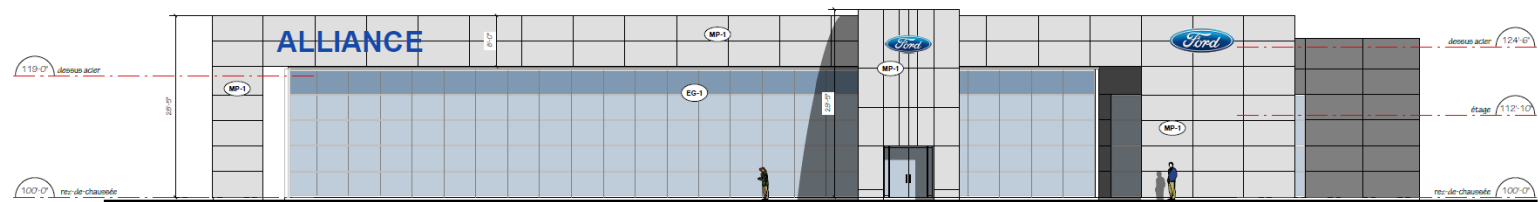
Détails architecture :

- Hauteur totale projetée : 8,7 mètres
- Revêtement extérieurs :

LÉGENDE DES FINIS

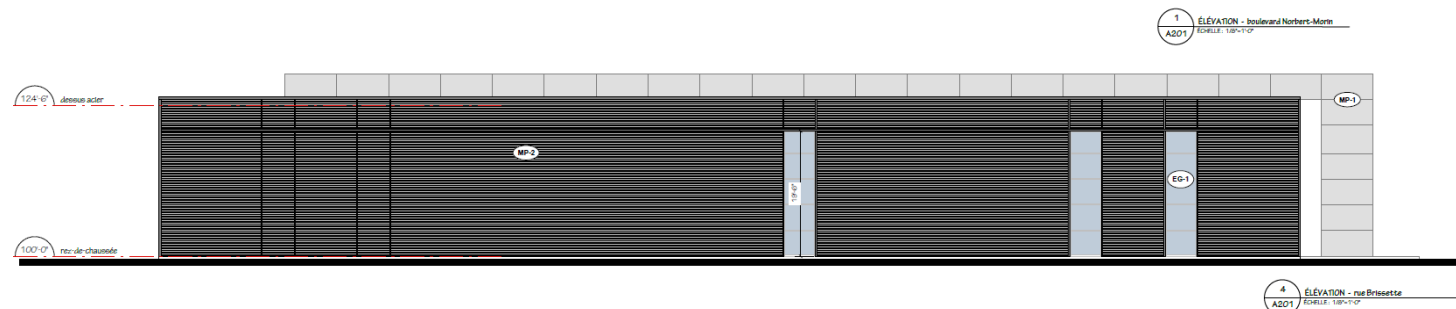
- MP-1** panneau d'aluminium composite
couleur: gris
- MP-2** panneau de métal ondulé
couleur: gris foncé
- MP-6** panneau d'aluminium composite
couleur: gris foncé
- MB-1** bloc de béton face éclatée
couleur: gris
(±Benjamin Moore 2132-70)
- EG-1** mur-rideau anodisé naturel
joint silicone vertical
vitrage clair





LÉGENDE DES FINIS

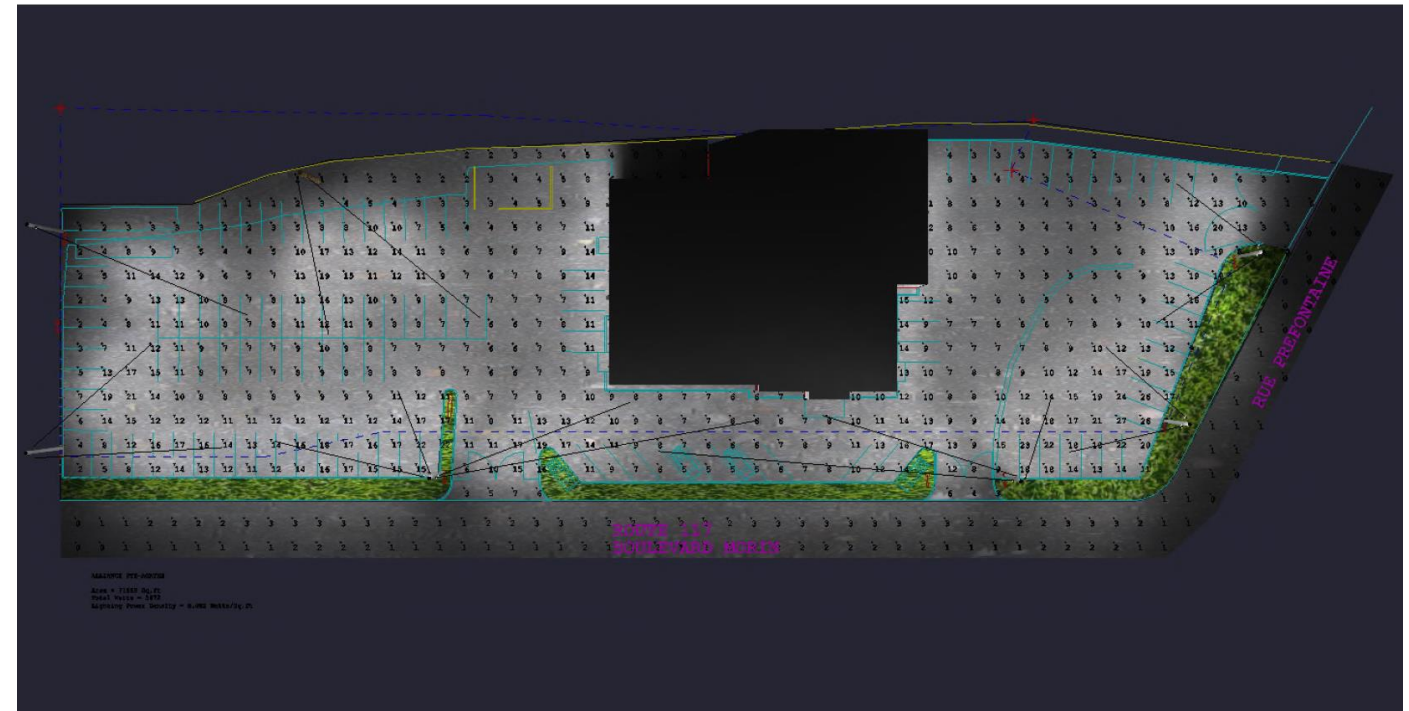
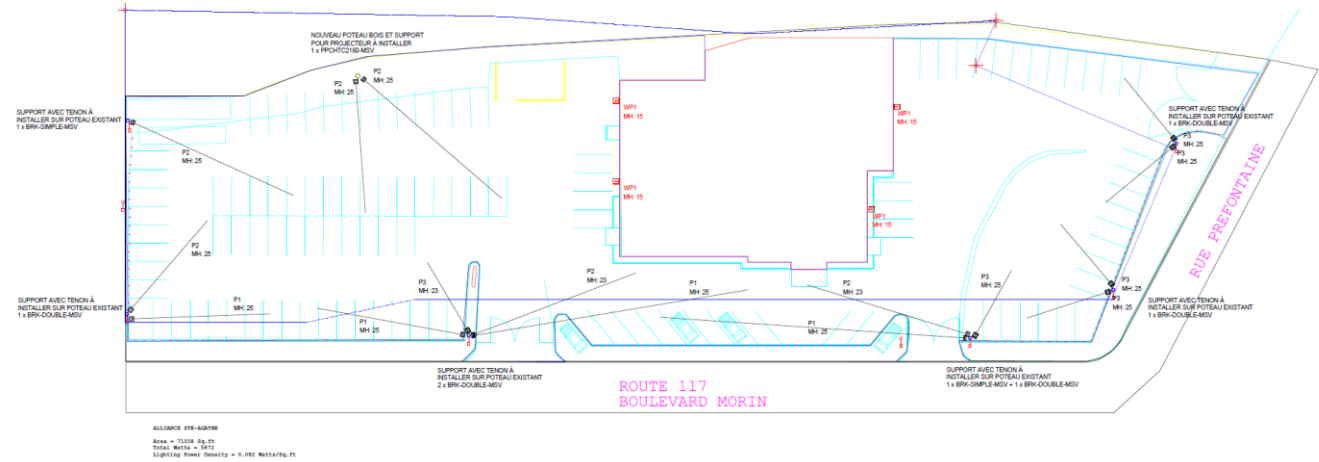
- MP-1** panneau d'aluminium composite couleur: gris
- MP-2** panneau de métal ondulé couleur: gris foncé
- MP-6** panneau d'aluminium composite couleur: gris foncé
- MB-1** bloc de béton face éclatée couleur: gris (±Benjamin Moore 2132-70)
- EG-1** mur-rideau anodisé naturel joint silicone vertical vitrage clair



3 ÉLEVATION - rue St-Faust
 A201 ÉCHELLE: 1:50-1:10"

Détails éclairage :

- 7 nouveaux lampadaires
- 4 lampes au bâtiment
- LED dirigé vers le bas




Dans la zone Ca-219 : PPCMOI 2021-0031 à l'égard de l'immeuble situé au 90, boulevard Norbert-Morin - Alliance Ford (suite)

Ce premier projet de résolution concerne le site situé au 90 et 100 à 110, boulevard Norbert-Morin et consiste en un projet de redéveloppement commercial, avec les conditions suivantes :

- Le dépôt d'une proposition d'aménagement paysager en fonction de ce qui suit :
 - Les arbres à planter devront avoir un diamètre minimum de 7 cm calculé à 30 cm du sol au moment de la plantation ;
 - Une variété d'essences devra être proposée et la plantation devra être effectuée en alternance ;
 - Les espaces libres en cour avant et donnant sur la 117 devront être agrémentés d'arbres, arbustes et végétaux, le tout adapté au milieu routier ;
 - Une plantation d'arbustes et végétaux devra également être proposée en bordure des élévations du bâtiment, même à l'élévation arrière dont le mur sera visible de la rue Brissette ;
 - La plantation d'un écran végétal devra être proposée le long de la limite arrière, soit entre l'aire de stationnement et le terrain de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;
- Le dépôt d'un plan de gestion des eaux de surface conforme aux orientations en vigueur à cet effet ;
- Les aires de stationnement et de mise en démonstration devront être asphaltées et entourées de bordure de béton ;
- Les grands espaces de mise en démonstration devront être morcelés par des aménagements paysagers (arbres, arbustes et végétaux) ;
- La proposition d'éclairage extérieur déposée devra prendre en considération les points suivants :
 - L'ensemble des lampes devront être dirigés vers le bas à 90 degrés et être à défilés absolus ;
 - Le flux lumineux devra être dans les tons chaud et ajusté de manière à ne pas créer d'effet d'éblouissement ;
- Une servitude de passage et d'entretien devra être octroyée à la ville dans le cadre des modifications à apporter à la conduite d'égout pluvial existante et traversant la propriété ;
- Les conteneurs maritimes utilisés aux fins d'entreposage devront être retirés et l'entreposage planifié à même le bâtiment projeté ;
- Dépôt d'une garantie financière d'un montant de 40 000 \$ afin de garantir la conformité du projet et le respect des conditions édictées ;



 Zones contiguës

 Zone Concernée

 Site visé

Zone concernée

Zones contiguës

Ca 219

Rec 118

Rec 120

Hc 244

Hc 230

Cm 228

P 220

Hc 221

Hc 213

Hb 215

Ca 216

Hc 218

